

Bercy annonce une « indemnité carburant travailleur »

« Bercy prépare un chèque carburant pour les salariés », titre **Les Echos**, alors que Bruno Le Maire a annoncé que le projet de loi sur le pouvoir d'achat comportera une aide versée en une fois pour les salariés ou alternants utilisant leur voiture pour aller travailler, sans kilométrage minimum. Le dispositif concernera ceux qui gagnent « jusqu'à 1 500, 1 600 ou 1 800 euros par mois », soit « plusieurs millions de personnes ». C'est une pierre de plus dans l'arsenal mis en place pour faire face à la flambée des prix, note le quotidien, qui précise que cela fait plusieurs mois que le gouvernement travaille à cette aide spécifique. Le vocable « gros rouleur » a été abandonné. « Quand on fait 10 à 20 kilomètres par jour pour aller au travail, on n'est pas forcément considéré comme "gros rouleur" mais les conséquences de la hausse des prix sont déjà importantes », souligne une source ministérielle. A Bercy, on parle désormais d'une « indemnité carburant travailleur » – nouveau nom de code de cette aide. L'administration travaille à la création d'un portail à destination des particuliers qui voudraient solliciter cette aide. « Nous pourrions recouper avec le fichier des assurances automobiles pour vérifier que le demandeur a bien un véhicule, et avec celui du contrôle technique pour le nombre de kilomètres parcourus », relève la source ministérielle. Ceux répondant aux critères recevront alors un chèque – et un seul chèque, l'aide n'étant pas vouée à être versée tous les mois. Le montant n'est pas encore officialisé, mais il pourrait varier en fonction du nombre de kilomètres parcourus. Au Parlement, la partie s'annonce compliquée sur le seul dossier de la hausse des prix du carburant. (Les Echos, p.7)